

DEMARCHE INVESTISSEUR RESPONSABLE

Janvier 2026

Table des matières

I- L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ PORTZAMPARC GESTION	3
Les principes directeurs de notre démarche	3
Retour sur le développement de notre stratégie extra- financière	3
Intégration du risque de durabilité au niveau de Portzamparc Gestion (dont le changement climatique et la biodiversité)	4
Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de Portzamparc Gestion ?	5
Notre gamme de produits Article 8 et Article 9.....	6
Gestion sous mandat	8
Activités de conseil en investissement.....	8
II- INTEGRATION ESG : DEMARCHE GENERALE	9
Politiques d'exclusions appliquées à nos univers	9
Sources de données ESG.....	10
Description de la méthodologie de notation ESG propriétaire de BNP Paribas Asset Management.....	10
La notation ESG intègre les enjeux climatiques et de biodiversité	12
Comment sont gérées les controverses ?.....	12
Objectifs extra-financiers des fonds « ISR » :.....	15
Contrôles des engagements au niveau des fonds « ISR »	17
AVERTISSEMENTS.....	19



I- L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE CHEZ PORTZAMPARC GESTION

Les principes directeurs de notre démarche

Depuis 2018, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour Portzamparc Gestion qui s'engage à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans sa sélection de valeurs.

L'intégration de critères ESG dans la sélection des investissements permet de générer de la valeur financière, économique et sociale pour les territoires que nous couvrons. C'est aussi un levier pour nous prémunir contre les risques opérationnels, réglementaires, climatiques ou encore de réputation qui se traduisent en impacts financiers parfois importants pour les entreprises.

Notre approche en tant qu'investisseur repose sur les convictions suivantes en matière d'investissement responsable :

Les critères de bonne gouvernance des entreprises sont pris en compte par notre équipe de gestion dans l'évaluation du modèle économique des entreprises. L'intégration de critères environnementaux, sociaux et le renforcement de l'analyse de la gouvernance viennent compléter notre méthodologie propriétaire basée sur l'analyse fondamentale et du « Momentum », et fait donc partie intégrante de notre process d'investissement.

Nous soutenons le développement des PME-ETI françaises et européennes en les accompagnant dans leur approche extra-financière, en partageant notamment les bonnes pratiques observées sur le marché, dans une logique d'amélioration continue.

Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir en tant qu'actionnaire. Nous incitons ainsi les entreprises à une plus grande transparence de l'information et veillons à mettre en place un dialogue constructif avec elles. Notre stratégie d'engagement actionnarial et de vote est disponible sur la page [Notre engagement responsable](#) de notre site internet.

Retour sur le développement de notre stratégie extra- financière

Une première étape en 2018 a été de travailler avec l'agence de notation extra-financière Ethifinance ce qui nous a conduit à mettre en place notre première grille d'analyse intégrant 15 critères E-S-G nous permettant ainsi de donner un score final à nos portefeuilles et d'en mesurer l'empreinte carbone.

Ensuite, Portzamparc Gestion est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) en 2019 et a donc adopté une politique d'investissement responsable.

En 2020, Portzamparc Gestion a affiché la volonté de donner une nouvelle dimension à son analyse extra-financière. Filiale du groupe BNP Paribas, c'est tout naturellement que nous travaillons aujourd'hui avec l'un des leaders européens de la gestion d'actif, BNP Paribas Asset Management (BNPP AM).

A ce titre, nous nous appuyons sur la politique d'investissement « Responsible Business Conduct » de BNPP AM, qui repose notamment sur les politiques sectorielles et les listes d'exclusions du Groupe BNP Paribas. Nous



intégrons aussi la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire et les principes de vote de BNPP AM.

En parallèle de cette démarche, nous avons fait labeliser « ISR » l'ensemble de notre gamme de fonds ouverts actions en 2022 ce qui nous a permis d'accompagner la structuration de notre stratégie extra-financière en fixant des objectifs de performance extra-financiers et en développant l'engagement actionnarial pour tous nos fonds actions.

En avril 2025, nous avons lancé avec le soutien du groupe BNP Paribas, le fonds Portzamparc Carbone Solutions 2030, dédié aux PME/ETI européennes cotées. Ce fonds vise à orienter les capitaux vers des solutions pour la décarbonation de l'industrie, des transports, des déchets ou de l'énergie. Nous travaillons avec Icare by Bearing Point afin d'identifier les activités évitant des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, afin de renforcer nos dialogues avec les émetteurs et nos parties prenantes, nous avons rejoint en octobre 2025 le FIR, Forum pour l'investissement responsable. Le FIR regroupe l'ensemble des acteurs de l'ISR français : investisseurs, sociétés de gestion, intermédiaires financiers, agences de notations extra-financières, conseils investisseurs, organisations de place, syndicats, ONGs, associations ainsi que des personnalités qualifiées : avocats, journalistes, universitaires...

Le FIR est un acteur du dialogue et de l'engagement avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable (Briefs investisseurs, études thématiques, questions écrites aux assemblées générales du CAC 40...) et, depuis 2024, avec les entreprises de petites moyennes capitalisations (Club SMID).

Notre démarche d'investisseur responsable est formalisée au travers de cette présente Démarche Investisseur Responsable ainsi que de notre Stratégie d'engagement actionnarial et de vote. Vous pouvez aussi consulter notre rapport PRI. Ces documents sont disponibles sur la page [Notre engagement responsable](#) de notre site internet.

En décembre 2025 le fonds Portzamparc Opportunités ISR devient Portzamparc Momentum ISR et arrête le processus de labélisation ISR, après une année de transition en 2025 vers les exigences de la version 3 du référentiel du Label ISR. Il conserve les mêmes objectifs et la même structure extra-financière que les autres fonds labélisés ISR de la gamme mais le seuil d'exclusion au sein de l'univers de comparaison reste à 20% contre 30% pour les fonds labélisés ISR (Portzamparc PME ISR et Portzamparc Next Leaders ISR).

Intégration du risque de durabilité au niveau de Portzamparc Gestion (dont le changement climatique et la biodiversité)

Le dispositif en place concerne la gamme d'OPCVM actions, il est structuré autour :

1. De la politique de Conduite Responsable des Entreprises ou Responsible Business Conduct « RBC » du Groupe BNP Paribas Asset Management

Cette politique constitue un outil clé de la gestion des risques extra-financiers liés par exemple aux droits humains, au climat et à la biodiversité.

2. Intégration du risque de durabilité dans l'analyse ESG et dans la sélection des valeurs

Les risques extra-financiers sont donc identifiés au niveau de chaque participation. La grille d'analyse de BNPP AM prend en compte à la fois l'exposition d'une entreprise à ces risques mais aussi sa capacité à les prendre en compte et les atténuer.

3. La prise en compte des principales incidences négatives



Les principales incidences négatives (ou Principal Adverse Impact - PAI) sur les facteurs de durabilité sont quantifiées au travers d'indicateurs utilisés pour mesurer les impacts négatifs les plus significatifs des investissements sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

4. Calcul, publication et suivi de l'intensité carbone de nos portefeuilles (PAI 3)

Depuis 2025, nous calculons l'intensité carbone de nos fonds en gestion collective d'après la méthodologie de calcul précisée par le règlement SFDR et avec la méthodologie d'agrégation au niveau portefeuille du Groupe BNPP.

5. Calcul, publication et suivi des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (PAI 7)

Depuis 2025, nous identifions les émetteurs dont les activités ont une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité au sein de nos fonds en gestion. Nous nous appuyons sur l'indicateur sélectionné par BNP Paribas Asset Management ainsi que sur leur méthodologie d'agrégation au niveau portefeuille.

6. Cadre « NZ AAA » : les objectifs climatiques de l'Accord de Paris

Depuis 2025, nous effectuons le suivi de l'alignement de nos OPCVM Actions avec les différentes catégories du cadre propriétaire « NZ AAA » : cadre de mesure de l'alignement de nos investissements avec les objectifs climatiques de l'Accord de Paris, Net Zero Achieving, Aligned or Aligning (neutralité carbone atteinte, alignée ou en cours d'alignement avec Net Zero).

Le suivi de la répartition de nos portefeuilles au regard de ces catégories nous permet d'identifier le degré de maturité des émetteurs et leur capacité à faire face à la mise en place d'une réglementation plus contraignante au regard des enjeux climatiques.

7. Intégration du risque de durabilité dans notre politique de vote ainsi que dans le dialogue avec les émetteurs : voir politique d'engagement actionnarial et de vote

Des critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance sont intégrés aux décisions de votes et des actions d'engagements sont mises en place et suivi dans le temps afin de promouvoir une amélioration des pratiques et ainsi une meilleure gestion du risque de durabilité par les émetteurs.

Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de Portzamparc Gestion ?

Toute l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion est impliquée dans la mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable :

- Les gérants (3 personnes dont le directeur général adjoint) intègrent l'analyse extra-financière dans le processus de sélection des valeurs et gèrent les portefeuilles afin de répondre aux objectifs extra-financiers définis dans le prospectus. Les gérants participent au dialogue actionnarial et votent aux assemblées générales.



- Un analyste buy-side qui vote aussi aux assemblées générales et analyse les résolutions en s'appuyant sur la politique de vote de BNP Paribas Asset Management.
- Un responsable ESG qui co-construit la stratégie d'investissement responsable avec les gérants et veille à sa bonne mise en œuvre. Le responsable ESG coordonne le dialogue actionnarial avec les entreprises en portefeuille. Il veille aussi au respect des contraintes réglementaires en collaboration avec la RCCI, ainsi qu'à la mise en œuvre des contrôles de premiers niveaux relatifs au respect des engagements extra-financiers. C'est aussi le point de contact privilégié au sein du Groupe BNP Paribas sur ces sujets : réseaux ESG Champions de BNP Paribas Asset Management, « Impact coordinators » de Wealth Management, « NEST – Network of Experts in Sustainability Transitions » du Groupe BNP Paribas.

En 2025, Portzamparc Gestion a créé un comité ESG en charge de valider les orientations stratégiques ou opérationnelles liées à l'investissement responsable. Le comité est en charge de suivre le déploiement de la stratégie d'engagement actionnarial. Ce comité est présidé par le Directeur Général Adjoint et se compose du responsable ESG, du Responsable de la Gestion et enfin le cas échéant de la Responsable Conformité et du Contrôle, ainsi que des gérants.

BNP Paribas Asset Management : le référent « donnée et recherche ESG » au sein du Groupe BNP Paribas et de ses entités d'investissement :

- Le « Sustainability Center » de BNPP Asset Management fournit aux équipes d'investissement, des recherches, des analyses et des données liées aux entreprises et aux différents secteurs d'activités. L'équipe, composée d'une trentaine d'experts, a développé le modèle de notation interne que nous utilisons.

Le « Sustainability Center » est composé de différentes équipes qui forment une expertise ESG pluridisciplinaire dont :

- La recherche ESG et des spécialistes thématiques : climat, biodiversité, enjeux sociaux ou de bonne gouvernance,
- Une équipe dédiée aux votes et à l'engagement actionnarial,
- Des spécialistes de l'investissement à impact et de l'investissement solidaire,
- Des personnes en charge de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

BNP Paribas Asset Management coordonne un réseau d'une centaine de « champions ESG », notamment au sein de Portzamparc Gestion. Le réseau est animé par les experts du « Sustainability Center » et permet le partage d'information autour de la stratégie d'investissement responsable, concernant les données extra-financière et les évolutions de la méthodologie de notations, le partage de recherches et d'analyses thématiques et sectorielles.

Notre gamme de produits Article 8 et Article 9

Les OPCVM actions ayant une stratégie d'investissement responsable Changements récents ayant intervenu dans la gamme :

- Le 14/02/2025 le fonds Portzamparc Entrepreneurs ISR a été absorbé par Portzamparc Next Leaders ISR qui conserve son label ISR.
- En décembre 2025 le fonds Portzamparc Opportunités ISR devient Portzamparc Momentum ISR et arrête le processus de labélisation ISR.



Le fonds Portzamparc PME ISR a obtenu le Label ISR en 2020. Les fonds Portzamparc Next Leaders ISR et Portzamparc Momentum ISR (ex Portzamparc Opportunités ISR) ont obtenu le label en 2022. La labélisation ISR des fonds et les audits annuels nous ont permis d'accompagner la structuration de notre stratégie extra-financière en fixant des objectifs de performance extra-financiers et en développant l'engagement actionnarial pour tous nos fonds actions.

En décembre 2025 le fonds Portzamparc Opportunités ISR devient Portzamparc Momentum ISR et arrête le processus de labélisation ISR. Il conserve les mêmes objectifs et la même structure extra-financière que les autres fonds de la gamme mais le seuil d'exclusion au sein de l'univers de comparaison reste à 20% contre 30% pour les fonds Portzamparc PME ISR et Portzamparc Next Leaders ISR, conformément à la version 3 du label ISR.

- A fin décembre 2025, les encours labélisés ISR représentent 124 M€ soit 55% des encours totaux en gestion collective.
- Le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion est de 31 % à fin décembre 2025 en incluant la gestion collective, la gestion sous mandat et la multigestion.

Par pourcentage des actifs ISR nous entendons les actifs labélisés ISR :

- Portzamparc PME ISR (Article 8 SFDR)
- Portzamparc Next Leaders ISR (Article 8 SFDR)

ARTICLE SFDR : Ces fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088

CATEGORIE AMF : Ces produits intègrent des caractéristiques extra-financières dans leurs processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (Catégorie 1 AMF).

Le fonds Portzamparc Carbone Solutions 2030 : un fonds de décarbonation soutenant les PME-ETI Françaises et Européennes

Ce fonds fermé (FIA sous format FPS) est un fonds actions de petites et moyennes capitalisations qui a objectif d'investissement d'orienter les capitaux vers les solutions pour la décarbonation afin de contribuer à l'atténuation du changement climatique.

Comment ? En investissant dans les PME et ETI cotées qui apportent déjà des solutions afin de réduire ces émissions de gaz à effet de serre. A titre d'exemple : des solutions d'électrification, de décarbonation des transports et de l'industrie, les services environnementaux, les énergies renouvelables et décarbonées et enfin l'efficacité énergétique.

Le fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'Article 9 du règlement SFDR.

Nous avons aussi pour objectif d'être un fonds à impact au travers d'une stratégie d'engagement actionnarial ambitieuse et de la mesure des émissions carbone évitées par les entreprises investies. Nous nous appuyons pour cela sur l'expertise du Groupe BNP Paribas Asset Management et d'iCare by Bearing Point.

Ce fonds fermé jusqu'en 2030, investit dans une trentaine d'entreprises permettant ainsi d'accompagner les



acteurs de la transition et les futurs grands champions de demain.

ARTICLE SFDR : Ce fonds a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement UE 2019/2088

CATEGORIE AMF : Ce produit intègre les caractéristiques extra-financières dans leurs processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (Catégorie 1 AMF).

Gestion sous mandat

Les mandats gérés par Portzamparc Gestion respectent la Politique de Conduite Responsable des Entreprises. Les gérants peuvent choisir d'intégrer les notes ESG dans la sélection de valeurs sans pour autant qu'un objectif quantifié soit défini contractuellement. Ces deux mandats, Puissance PME et Next Leaders, sont investis sur les petites et moyennes capitalisations européennes et sont gérés au titre d'une délégation de gestion donnée par Portzamparc, maison mère de Portzamparc Gestion.

Activités de conseil en investissement

Concernant nos activités de conseil en investissement (Gestion Pilotée et Gestion Déléguée), nous ne sélectionnons que des fonds de sociétés de gestion signataires des Principes pour l'Investissement Responsable de Nations-Unies (PRI).



II- INTEGRATION ESG : DEMARCHE GENERALE

Politiques d'exclusions appliquées à nos univers

1 - La politique de Conduite Responsable des Entreprises (ou Responsible Business Conduct « RBC ») développée par BNP Paribas Asset Management

Cette politique s'applique à l'ensemble de nos univers d'investissement (fonds, mandats et conseil en investissement) et intègre les cadres normatifs suivants :

- les 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies,
- les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- et enfin les « Principes directeurs pour les entreprises multinationales » rédigés par L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Elle se base aussi sur les politiques sectorielles du groupe BNP Paribas qui promeuvent des standards exigeants et alignés avec les normes internationales afin d'encadrer nos investissements dans les secteurs sensibles. Ces standards sont ensuite étendus aux univers d'investissement. Elles concernent, à ce jour :

- L'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. C'est en particulier au travers de ces trois politiques que nous adressons la problématique de la déforestation,
- Les secteurs du pétrole et gaz non-conventionnels,
- L'extraction minière,
- Le secteur de l'énergie nucléaire,
- Le secteur de la défense (les armes exclues par les principaux traités internationaux telles que les mines antipersonnel, armes à sous- munitions ou nucléaires),
- Nous avons annoncé une stratégie de sortie totale du charbon thermique d'ici à 2040.

En plus des politiques sectorielles, le Groupe maintient à jour une liste d'exclusion d'activités, de biens et de services :

- Activités principalement liées au tabac,
- Production ou le commerce d'armes controversées,
- Fibres d'amiante,
- Produits contenant des PCB (biphényles polychlorés),
- Commerce de toute espèce ou produit végétal ou animal régi par la Convention sur Commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ne sont pas autorisés par un permis CITES.

La politique de « Conduite Responsable des Entreprises » de BNPP AM et ses différentes composantes sont également disponibles [ici](#). En particulier veuillez-vous référer à la page 28 à propos des armes controversées.

2 - Les règles de l'ESMA concernant la dénomination des fonds

Nous suivons les orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds ESG.

A ce titre, nous appliquons les exclusions Paris Aligned Benchmark aux fonds Portzamparc PME ISR, Portzamparc Next Leaders ISR, Portzamparc Momentum ISR, Portzamparc Carbone Solutions 2030.

3 - Les règles d'exclusion propres au label ISR



Label ISR intègre depuis 2024 des exclusions normatives et sectorielles définies en annexe 7 du référentiel (version 3), que nous appliquons aux fonds labellisés ISR.

[Lien vers le référentiel : Referentiel-Label-ISR-mars24.pdf](#)

Les exclusions additionnelles liées au(x) label(s) sont détaillées dans le document disponible [ici](#).

Sources de données ESG

Portzamparc Gestion se base sur la donnée ESG diffusée au sein du Groupe par BNP Paribas Asset Management, notamment mais sans s'y limiter : la notation ESG des émetteurs ou encore des indicateurs liés à la réglementation européenne : « Investissement durable », « Taxonomie », principales incidences négatives ou « PAI ».

Les analyses et la recherche ESG de BNPP AM sont indépendantes et fondées sur une variété de sources qui ne se limitent pas aux fournisseurs de données ESG. Elles comprennent les connaissances que le Sustainability Center acquière en participant à divers forums et communautés d'investissement, relations avec les établissements universitaires et d'autres partenaires de la société civile.

Nous sélectionnons nos fournisseurs de données au moyen d'un processus de vérification en deux étapes. Les courtiers ESG sont sélectionnés, suivis et évalués au travers d'un processus formel organisé par un département dédié. Ce processus est formalisé une fois par an lors d'un comité dédié au suivi de l'ensemble des prestataires.

Les fournisseurs de données ESG qui alimentent la grille d'analyse et la recherche :

- **Sustainalytics** fournit des mesures de données brutes que nous utilisons de façon sélective pour alimenter notre modèle de notation ESG. Nous utilisons également ce fournisseur pour son offre d'analyse et de controverses par rapport au Pacte Mondial des Nations Unis.
- **Trucost, CDP, Bloomberg, 427, TPI, SBTi et Climate Action 100+** : nous utilisons ces fournisseurs de données pour notre analyse des changements climatiques et des risques physiques. Bloomberg, CDP et Trucost nous fournissent également des données sur les émissions de carbone de scope 1 et 2.
- **CDP, Trucost, Forest 500, TRASE, SPOTT, FAIRR, et Iceberg Data Lab** : ces prestataires nous fournissent des mesures concernant l'eau, la déforestation et la biodiversité que nous utilisons notamment pour évaluer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles et de nos investissements.
- **ISS et Proxinvest** fournissent leurs recherches sur la gouvernance et les données brutes que nous utilisons pour alimenter notre dispositif de notation ESG.
- **Beyond Ratings et Maplecroft** fournissent des données pour notre cadre de recherche et de notation ESG pour les souverains.
- **Bloomberg** nous fournit des données sur les taux d'alignement avec la taxonomie de l'UE que nous utilisons dans le cadre de notre définition de l'investissement durable et des seuils d'alignement de la taxonomie de l'UE.
- **Matter** (partnership) pour notre modèle d'alignement des ODDs basé sur les revenus des entreprises en tirant parti des données de FactSet. Ces données font parties des informations qui sont utilisées dans le cadre de la définition de l'investissement durable.
- **CDP, Bloomberg, Trucost, Factset, Sustainalytics et ISS** sont également utilisés pour trouver certains indicateurs d'incidences négatives (PAI) selon les principes SFDR.

Description de la méthodologie de notation ESG propriétaire de BNP Paribas Asset Management



La méthodologie de BNPP AM évalue les émetteurs de titres selon un processus en quatre étapes. Les notes sont partagées aux entités d'investissement du Groupe BNP Paribas pour faciliter l'intégration ESG et l'engagement actionnarial.

1- Sélection et pondération des indicateurs ESG

Pour obtenir des scores ESG qui fournissent des indications utiles, nous choisissons des métriques en utilisant trois critères :

- **Matérialité** : Nous récompensons les entreprises qui obtiennent de bons résultats sur les questions ESG importantes pour leur activité, en nous appuyant sur l'expertise de notre Sustainability Center ainsi que sur des cadres tels que (Sustainability Accounting Standards Board) et des études empiriques.
- **Mesurabilité et pertinence** : Nous préférons les métriques de performances pertinentes aux politiques et aux programmes.
- **Qualité et disponibilité des données** : Nous privilégions les métriques pour lesquelles les données sont de qualités raisonnables et facilement disponibles afin de pouvoir comparer les émetteurs de manière équitable. Nous utilisons de nombreuses sources de recherche et de données (par exemple, Sustainalytics, ISS et S&P Trucost) pour déterminer les scores ESG des entreprises.

Les métriques utilisées sont un mélange de métriques communes et sectorielles.

2- Évaluation ESG par rapport aux pairs

Notre évaluation est principalement relative au secteur, reflétant le fait que les risques et les opportunités ESG ne sont pas toujours comparables entre les secteurs et les régions. Par exemple, la santé et la sécurité sont moins importantes pour une compagnie d'assurance que pour une compagnie minière.

Les entreprises couvertes sont donc réparties en 20 secteurs et 4 zones géographiques, ce qui conduit à 80 groupes de pairs ESG de même nature.

Chaque émetteur commence avec un score de base « neutre » de 50. Chaque score est ensuite ajouté selon chacun des trois piliers ESG : environnemental, social et gouvernance. Un émetteur reçoit un score positif pour un pilier s'il est plus performant que la moyenne de son groupe de pairs. En cas de résultats inférieurs à la moyenne, un score négatif est attribué.

Toutefois, deux questions universelles qui ont un impact sur toutes les sociétés ne sont pas notées par rapport aux pairs, ce qui introduit un « biais » délibéré en faveur des secteurs les plus exposés. Il s'agit des thèmes suivants :

- **Émissions de carbone** – Alors que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous mettons en œuvre une mesure absolue d'émissions de carbone, créant un biais positif vers les émetteurs et les secteurs où les émissions de carbone sont plus faibles.
- **Controverses** – Les secteurs les plus exposés aux controverses ESG ont des scores légèrement inférieurs, reflétant un risque accru (risque de « mauvaise publicité » (headline risk), risque d'atteinte à la réputation ou risque financier).

Le résultat global est un score ESG quantitatif qui varie de zéro à 99, permettant ainsi d'identifier comment chaque pilier ESG a influencé positivement ou négativement le score final de l'entreprise.



3- Évaluation qualitative

En plus de l'analyse quantitative exclusive, nous intégrons également des informations provenant de sources tierces, la recherche approfondie de notre Sustainability Center sur des questions matérielles (par exemple, le changement climatique) et la connaissance et l'interaction de nos équipes d'investissement avec les émetteurs.

4- Score ESG final

En combinant les éléments qualitatifs et quantitatifs, nous obtenons un score ESG allant de zéro à 99, les émetteurs étant classés en déciles par rapport à leurs pairs. Les émetteurs qui sont exclus de l'investissement par le biais de notre politique de conduite responsable des entreprises se voient attribuer une note de 0.

La notation ESG intègre les enjeux climatiques et de biodiversité

Le changement climatique est une composante essentielle du système propriétaire de notation ESG des entreprises. Le changement climatique est l'un des 11 thèmes de ce modèle, représentant 11,8 % du score ESG en moyenne selon les secteurs, et jusqu'à 25 % pour les secteurs les plus impactés par le climat.

Il est important de noter qu'il existe un « biais » absolu en émissions de carbone dans le système de notation ESG que nous utilisons, principalement sectoriel. De ce fait, les secteurs, régions et émetteurs émettant plus de carbone et autres GES auront structurellement un score ESG inférieur à ceux qui émettent moins.

Ensuite, un certain nombre d'indicateurs sont le reflet de la prise en compte de la biodiversité et de l'environnement par les entreprises investies : la qualité des programmes de protection de la biodiversité, de gestion de l'eau ou des déchets en sont des exemples.

Comment sont gérées les controverses ?

Les controverses sont adressées au travers de deux principaux dispositifs :

1. La politique de Conduite Responsable des Entreprises (Responsible Business Conduct, « RBC »)

Les émetteurs font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier ceux qui sont susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Les équipes du Sustainability Center de BNPP AM s'appuient notamment sur un filtre fourni par Sustainalytics, « The Global Standard Screening », basé sur le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

En cas de manquement grave et répété à aux principes énoncés, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » (« OUT ») et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne.



Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant (« WATCHLIST »)

Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes dont Sustainalytics, et en consultation avec les équipes Engagement du Groupe BNP Paribas.

- Par ailleurs, au niveau des portefeuilles et donc des univers investissables (dit RBC "IN"), la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire de BNPP AM intègre une analyse des controverses ("incidents") via l'outil de screening de Sustainalytics.

Cet outil analyse plus de 80 000 sources d'informations web sur des thématiques variées : financière, politiques ou business. Un comité détermine la sévérité et les perspectives d'évolution de la controverse en fonction de la grille ci-dessous.

Le score ESG d'un émetteur est impacté par la présence des controverses jugées matérielles.

Controversy / Incident Level	Description (per Sustainalytics)	Contribution points per 1% weight
Level 0	No controversy	0.04
Level 1	Low impact on the environment and society. Negligible risk to the company.	-0.04
Level 2	Moderate impact on the environment and society with minimal risk to the company. Low frequency of incidents, company has strong management systems and/or actions taken to mitigate risks.	-0.07
Level 3	Significant impact on the environment and society with significant business risk. Evidence of structural problems at company and/or company has inadequate management systems.	-0.71
Level 3 '+'	Two or more level 3 events in same pillar	-1.07
Level 4	High impact on the environment and society with high business risk. Structural/systemic problems, recurrence of incidents and company has inadequate management system.	-1.43
Level 4 '+'	One level 4 and one or multiple 3+ events in same pillar	-1.79
Level 5	Severe impact on the environment and society with serious business risk. Exceptional egregious behavior, high frequency of incidents and company has poor management of the controversy.	-2.86
Level 5 '+'	One level 5 and one or multiple 3+ events in same pillar	-3.21

Lorsque nous le jugeons pertinent, nous pouvons engager un dialogue avec un émetteur pour mieux comprendre les ressorts et la perspective associés à la controverse.

III- STRATEGIE D'INVESTISSEMENT « ISR »

Cette section concerne les fonds ayant la dénomination « ISR » dont les caractéristiques sont synthétisées dans le tableau ci-dessous et détaillées après.

Nom du Fonds	Stratégie	Classe d'actifs	Exclusions pratiquées	Documents
Portzamparc PME ISR	Stratégie dominante ESG Renforcé Ce fonds est labelisé ISR.	Actions petites et moyennes capitalisations éligibles au PEA-PME des pays de l'Union Européenne	Politique « Responsible Business Conduct » de BNP Paribas Asset Management. En particulier : Non-respect des standards suivants : - UN Global Compact - politiques sectorielles BNP Paribas dans les secteurs de l'huile de palme, pâte à papier, agriculture, pétrole et gaz non-conventionnels, production d'énergie à partir du charbon, industrie minière, défense, énergie nucléaire	Reporting Mensuel DIC
Portzamparc Next Leaders ISR	Stratégie dominante ESG Renforcé Ce fonds est labelisé ISR.	Actions petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union Européenne	Exclusion totale des activités et biens suivant : - Tabac et activités liées - Armes controversées - Amiante - produits contenant des PCB (biphényles polychlorés) - commerce illégal d'espèce ou produit végétal régit par la CITES	Reporting Mensuel DIC
Portzamparc Momentum ISR	Stratégie dominante ESG Renforcé Ne dispose plus du label ISR depuis décembre 2025.	Actions des pays de l'Union Européenne	- Les fonds respectent les orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds et à ce titre appliquent les exclusions « PAB » : Paris Aligned Benchmark. - Enfin, les fonds labelisés ISR respectent les exclusions décrites en annexe 7 du référentiel du label ISR.	Reporting Mensuel DIC

Objectifs extra-financiers des fonds « ISR » :

Nos gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG matériels sur un secteur donné.

1. Objectifs liés à la note ESG moyenne du fonds

Les fonds investissent au moins 90% de leur actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse ESG.

Nous respectons le critère suivant : la note ESG des fonds doit être supérieure à celle de leur univers d'investissement :

- après exclusion des 30% des valeurs les moins bien notées pour les fonds Portzamparc PME ISR et Portzamparc Next Leaders ISR
- après exclusion des 20% des valeurs les moins bien notées pour le fonds Portzamparc Momentum ISR

Pondérations au sein des univers et portefeuilles :

- Les exclusions sont effectuées sur la base des pondérations en capitalisation au sein de l'univers.
- Les notes des fonds sont calculées en fonction du poids des titres dans les portefeuilles (% de l'investissement).
- Les notes des univers sont calculées en fonction du poids des titres dans l'univers (% de la capitalisation).

Les sociétés ayant une mauvaise notation ESG pourront voir leur poids être ajusté au cas par cas dans le portefeuille. A l'inverse, les sociétés qui ont une bonne note ESG pourront être renforcées.

Les émetteurs ne faisant pas l'objet d'analyse ESG sont neutralisés, i.e. ils n'ont pas d'influence sur la note globale du portefeuille, ni à la hausse ni à la baisse.

En cas de d'écart, la mise en œuvre des corrections s'effectuera le cas échéant dans un délai raisonnable.

2. Méthode d'élimination des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement extra-financier (% en capitalisation)

Afin d'écarter les valeurs les moins bien notées (pondérations calculées en capitalisation), nous devons établir un classement des sociétés par note ESG globale. Dans le but de neutraliser les cas où deux sociétés (ou filiales d'un même groupe d'affaires) ont la même note et ne peuvent donc être classées, l'ordre est établi en utilisant une variable aléatoire infinitésimal, qui ajoutée à la note, permettra de différencier toutes les valeurs tout en respectant leur distribution sur l'échelle de 0 à 100.

3. Les univers d'investissement

- **Portzamparc PME ISR** (actions petites et moyennes capitalisations éligibles au PEA-PME des pays de l'Union Européenne)

L'univers d'investissement est défini comme les valeurs de l'Espace Economique Européen (limité aux pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Grèce, Pologne) éligibles au PEA-PME dont la capitalisation boursière est inférieure ou égale à 5 milliards d'euros

- **Portzamparc Next Leaders ISR** (actions petites et moyennes capitalisations des pays de l'Union Européenne)



L'univers d'investissement est défini comme les valeurs de l'Espace Economique Européen (limité aux pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Grèce, Pologne) éligibles au PEA dont la capitalisation boursière est comprise entre 500 millions et 10 milliards d'euros

- **Portzamparc Momentum ISR** (actions des pays de l'Union Européenne)

L'univers d'investissement est composé de 813 actions cotées de l'Espace Economique Européen (limité aux pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède, Irlande), éligibles au PEA. Les valeurs disposent d'un niveau de liquidité minimum de 600k€/jour en moyenne et une capitalisation boursière de minimum 500M€.

L'équipe de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de leur univers d'investissement. Pour autant, elle s'assure que l'univers d'investissement soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du produit. Les univers sont mis à jour tous les ans en début d'année.

4. Objectifs liés aux Principales incidences négatives sur le climat et la biodiversité (« PAI 3 » et « PAI 7 »)

Comme détaillé plus haut au paragraphe « Risque de durabilité », nous agrégeons les indicateurs PAI 3 « Intensité carbone des entreprises investies » (teqCO2 millions d'euros investis) et le PAI 7 « entreprises ayant une incidence négative sur des zones sensibles du point de vue de la biodiversité » [oui/non]. Le portefeuille doit battre son univers d'investissement sur ces deux indicateurs (c'est-à-dire avoir une note agrégée plus faible, les PAIs étant des incidences dites « négatives »).

Ces indicateurs nous sont fournis par BNP Paribas Asset Management avec pour données sous-jacentes :

- CDP, Bloomberg et Trucost pour le PAI 3 « Intensité carbone des entreprises investies, Scope 1, 2 » en teqCO2 millions d'euros investis
- et Sustainalytics pour le PAI 7 « incidence négative sur des zones sensible du point de vue de la biodiversité »

La méthodologie de Sustainalytics consiste à identifier si des controverses ont eu lieu au cours des 3 dernières années impactant des zones sensibles telles que définies par Natura 2000, UNESCO World Heritage et les autres zones telles que définies par la réglementation.

Les objectifs de taux de couverture liés à ces indicateurs sont au moins de 80% pour l'intensité carbone des entreprises investies (PAI 3) et de 55% pour l'incidence négative sur la biodiversité (PAI 7).

En cas de d'écart, la mise en œuvre des corrections s'effectuera, le cas échéant, dans un délai raisonnable.

5. Autres éléments liés à la stratégie d'investissement des fonds

- **Evolutions notables sur les 12 derniers mois :**

-



- maintien du label ISR dans sa troisième version pour les fonds Portzamparc PME ISR et Portzamparc Next Leaders ISR, avec notamment une approche en amélioration de note plus contraignante passant de 25% à 30% de taux d'exclusion pour le calcul de la note ESG moyenne de l'univers d'investissement.
 - le fonds Portzamparc Opportunités ISR devient Portzamparc Momentum ISR et arrête le processus de labélisation ISR en décembre 2025. Le taux d'exclusion pour le calcul de la note ESG moyenne de l'univers d'investissement passe à 20%. Le reste de la stratégie extra-financière demeure identique.
 - la définition de nouveaux univers d'investissement décrits dans la question 4A ;
- **Prêt/emprunt de titres et instruments dérivés** : les OPC ne pratiquent ni le prêt, ni l'emprunt de titres et n'utilisent pas de produits dérivés.
 - **Investissement dans des OPCs** : les fonds concernés peuvent investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions :
 - d'OPCVM de droit français de toutes classifications,
 - et/ou d'OPCVM européens de toutes classifications,
 - de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français des catégories susvisées ou de FIA européens ou fonds
 - d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères fixés par l'article R214-13 du code monétaire et financier Les OPCVM et FIA dans lesquels le FCP investit sont gérés ou non par Portzamparc Gestion et les sociétés qui lui sont liées.

Contrôles des engagements au niveau des fonds « ISR »

1- Contrôle des listes d'exclusions

Un contrôle pré-trade est effectué avant chaque opération grâce à nos outils internes. Il permet de vérifier que l'investissement est bien conforme aux listes d'exclusions appliquées. Le gérant apprécie l'impact de l'investissement sur ses objectifs ESG quantitatifs. Ensuite, des contrôles de premiers niveaux sont effectués par l'équipe de gestion et le middle-office pour vérifier l'adéquation avec les listes (RBC, PAB et ISR). Ce contrôle est basé sur la liste des titres non éligibles comparée aux positions des fonds.

2- Contrôles des seuils quantitatifs

Nous visons une note ESG du fonds significativement supérieure à celle de son univers d'investissement. Nous avons aussi des objectifs quantifiés liés aux indicateurs PAIs, au pourcentage d'investissements durables ou encore à l'alignement avec la taxonomie européenne. Ces seuils sont contrôlés au minimum une fois par semaine et le contrôle est automatiquement envoyé aux gérants et à la RCCI de Portzamparc Gestion.

Sur la base de ce contrôle métier, un contrôle trimestriel formalisé est effectué par la RCCI afin de vérifier 2 aspects spécifiques : la correcte réalisation des contrôles de 1er niveau métier, et la mise en œuvre de corrections le cas échéant dans un délai raisonnable.

3- Contrôles des taux de couverture aux assemblées générales

Un contrôle annuel des taux de couverture des assemblées générales est effectué en premier niveau par le métier. Un suivi semestriel des actions d'engagement est effectué en comité ESG avec un fichier de pilotage associé. Les actions d'engagement répondent aux exigences fixées dans notre politique d'engagement actionnarial et de vote.

Ces contrôles de premier et second niveaux (1), (2) et (3) sont systématiquement transmis à la direction de Portzamparc Gestion.



4- Audit annuel des fonds labélisés ISR

Plus globalement, un audit annuel externe a lieu afin de vérifier le respect des critères de labélisation ISR, donnant lieu à une synthèse transmise à la direction de Portzamparc Gestion. Ce contrôle a été défini afin de s'assurer du respect des règles ESG fixées par la gestion des fonds de la gamme Portzamparc Gestion (cadre procédural, respect des règles d'exclusions, respect des critères d'obtention du Label ISR, etc...).

La mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable du fonds est détaillée dans le rapport extra-financier des fonds et dans le rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial.



AVERTISSEMENTS

ATTENTION : Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et du DIC disponibles gratuitement sur notre site : www.portzamparcgestion.fr. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97077, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10 rue Meuris 44100 Nantes, France, RCS Paris 326 991 163

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr

